

Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 09 SEPTEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 09/09/2024 à 16H30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à VANNES, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 30/08/2024.

| | | |
|---|---|--|
| Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M Marc BOUTRUCHE M David ROBO (jusqu'au point n°38) Mme Marie-Hélène HERRY (à partir du point n°3 jusqu'au point n°33) M Pierre GUEGAN M Fabrice LOHER (en visio conférence jusqu'au point n°31 inclus) Mme Yolande HANVIC | DELIBERATION N°23.BU-2024-09-09 COURNON Résidence « Le Domaine» | Groupe n° 0685 Demande d'autorisation de revente d'un logement social acquis selon le dispositif de vente HLM |
|---|---|--|

Par acte notarié en date du 26 février 2021, Monsieur [REDACTED] a acquis une maison à usage d'habitation de plain-pied, un garage et un jardin figurant au cadastre section ZI 190 – 3 rue du Domaine à COURNON (56200) pour un montant de 70.500,00 €.

Par courrier en date du 05 juillet 2024, reçu le 10 juillet 2024, Maître Julie LE FLOCH, notaire à LA GACILLY (56200), nous informe du souhait des héritiers de Monsieur [REDACTED], de revendre le logement acquis par celui-ci pour un montant de 80.000,00 €

La présente délibération vise à se positionner sur l'application du pacte de préférence prévu dans l'acte.

Aux termes de l'acte d'acquisition reçu le 26 février 2021 par Maître Maryse DOUETTE-ROBIC, notaire à ALLAIRE (56350), le paragraphe « **AFFECTATION A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE – PACTE DE PREFERENCE** » prévoit l'affectation du bien à la résidence principale de l'acquéreur pendant 5 ans à compter de la signature de l'acte authentique et la mise en place d'un pacte de préférence au bénéfice du vendeur pendant cette durée de 5 ans, se traduisant par un privilège de rachat du logement.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise les héritiers de Monsieur [REDACTED] à revendre le logement, sans application du pacte de préférence prévu à l'acte.



